

À: urbanisme@golbey.fr
Objet: Révision n°1 du PLU de GOLBEY

A l'attention de Monsieur Roger ALÉMANI
Maire de GOLBEY

Monsieur le Maire,

Je fais suite au courriel reçu le 19 juillet dernier par lequel vous m'avez transmis, pour avis dans un délai de 3 mois, le projet de révision n° 1 du PLU de GOLBEY.

Nous avons bien noté que l'approbation du PLU de GOLBEY date du 18 juin 2020 et que cette révision ne remet pas en cause l'ensemble des choix des élus mais vise à intégrer les évolutions juridiques intervenues depuis et à concilier les politiques générales d'aménagement de l'Etat, les documents d'urbanisme supra communaux et l'autonomie communale.

C'est avec satisfaction que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges a noté le souhait de la municipalité de GOLBEY de faire de la poursuite du développement économique de son territoire l'une de ses priorités, comme cela est mentionné dans votre projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Ce développement, comme cela est indiqué fort justement dans l'orientation 4 du PADD, intitulée « Conforter le tissu économique du territoire », implique la mise en œuvre conjointe de plusieurs actions visant à :

- Maintenir les activités économiques et permettre leur développement ;
- Utiliser le potentiel foncier existant pour développer le commerce à Golbey.

Cette orientation se comprend aisément compte tenu du dynamisme de Golbey en matière d'activités économiques. En effet, la commune comprend environ 300 établissements dont certains ont une grande taille (Michelin, Norske Skog, Pavatex, Trane, FivesCryo, etc...) ainsi qu'un nombre conséquent de PME et TPE. Les entreprises se répartissent entre plusieurs zones d'activités (Golbey 1-2-3-4 pour les grandes entreprises, les « zones commerciales » d'initiative privée pour les établissements commerciaux importants comme Leclerc, Intermarché, Thiriet par exemple, ainsi que des petites zones spécifiques comme la Ballastière et la Filature qui peuvent accueillir des entreprises commerciales ou de services).

Il convient de noter également la présence d'un centre-ville très dynamique et qui compte plusieurs rues commerçantes, notamment aux abords de l'hôtel de ville et sur les axes traversants (rue de la Moselle, rue d'Epinal, rue de Lorraine).

Compte tenu de cette situation, la priorité, comme cela est rappelé dans le rapport de présentation, est de maintenir la vivacité de ce tissu d'activités pour préserver le rayonnement et l'attractivité de Golbey.

Comme cela est également mentionné dans votre PADD, Golbey n'a plus d'extension de zones d'activités en perspectives ni les disponibilités foncières adéquates pour ce faire. Aussi, la priorité de la municipalité est de se consacrer à améliorer les conditions de développement sur elles-mêmes des entreprises. Ainsi, des aménagements vont être recherchés pour intégrer ces zones au fonctionnement de la ville. Par ailleurs, l'analyse des capacités foncières résiduelles sera effectuée afin de potentialiser au maximum ces zones. Enfin, en partenariat avec les entreprises locales et en fonction de leurs attentes, des moyens de favoriser les conditions de travail et de logement du personnel, notamment pour les catégories les plus mobiles, seront étudiées et les outils de réalisation mis en place.

Pour ce qui touche au commerce, vous précisez que le développement de la zone commerciale Ouest se fera désormais sur le pôle lui-même, par l'utilisation des potentiels fonciers subsistant.

La diversification des commerces et des services sera encouragée, en liaison avec les actions sur l'habitat, par un travail sur les aménités urbaines et les facilités de fonctionnement en termes de circulation et de stationnement.

Cette volonté de conforter le tissu économique du territoire fait l'objet de transcriptions réglementaires pour en assurer un développement cohérent.

Votre projet de première révision du PLU de Golbey intègre également deux Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

- Secteur « Haxo » : zone de requalification urbaine d'urbanisation future (1AUR) sur la friche militaire de la Caserne Haxo. Par cette OAP la commune recherche une pluralité des fonctions : habital collectif et individuel, commerces et services ;
- Secteur « Le Saulcy » : situé à l'est du territoire communal, en bord de Moselle, l'objectif de cette OAP est de répondre à la demande en besoins de bureaux.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges émet un avis favorable au projet de première révision du PLU de GOLBEY.

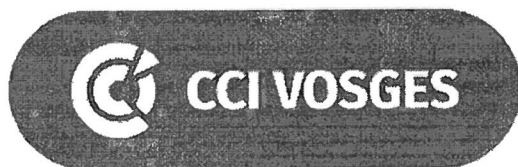
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Pour le Président et en délégation,

Gérard CLAUDEL

Sylvain JACOBÉE



Jason SOTTIRIOU
Responsable d'Etudes
Direction Appui aux Entreprises

CCI Vosges
10 rue Claude Gelée | 88051 Epinal Cedex 9

+33 3 29 38 64 32 | +33 6 38 80 95 50
<https://www.vosges.cci.fr>

